

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.030

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Mars à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Mars 1994

10 Mars 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN
M. CHABANEAU par M. LE GUEUT
M. LACOTTE par M. RAULT
M. POTENNEC par M. BENOIT
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, GAUGUIN, MARCONI, MOULINEAU, REVOLAT et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Lotissement BIRAT II et III - Compte-rendu annuel

VOTE : UNANIMITE

La SEMDAS, qui commercialise les LOTISSEMENTS BIRAT II et

BIRAT III, a présenté le compte-rendu annuel de cette opération à la situation du 31 Décembre 1992.

Par suite, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu annuel annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le compte-rendu annuel à la Collectivité situant l'opération au 31 Décembre 1992,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le compte-rendu annuel des lotissements BIRAT II et BIRAT III à la situation du 31 Décembre 1992

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales**

**le 23 Mars 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS